## Réforme du droit familial : le Québec doit sortir de son immobilisme !

**Montréal, le 7 juin 2016-** La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec et la Fédération des femmes du Québec sont très déçus de la décision du gouvernement de refuser de réformer le droit de la famille. En effet, suite à l'article publié à la Une du journal Le Devoir de ce matin, la ministre de la Justice a affirmé qu'elle n'entend pas donner suite au rapport déposé par le Comité consultatif sur le droit de la famille.

«Le droit de la famille n'a pas été révisé depuis plus de 30 ans, la famille a changée et le gouvernement doit sortir de son immobilisme et agir en proposant un débat public», souligne Mme Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ.

Alors, que plus du tiers des couples au Québec sont en union libre. C'est la plus importante proportion, non seulement au Canada, mais dans le monde. Cette proportion va continuer d'augmenter à mesure que disparaissent les couples plus âgés qui se sont mariés à l'époque où le mariage était «la seule et unique manière socialement acceptable de former couple et famille». Plus de 60 % des enfants naissent hors mariages.

«Un nouveau Code de la famille s'impose de façon à tenir compte de la diversité de la composition des familles, de l'appauvrissement inhérent à une séparation et du traitement égal des femmes peu importe leurs statuts ou leurs identités, ajoute Mme Mélanie Sarazin présidente de la FFQ.

Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement un sondage SOM réalisé pour le compte du Conseil du statut de la femme (CSF), révèle qu'une forte majorité de Québécois.es souhaite que les conjoints de fait bénéficient des mêmes protections financières que les couples mariés en cas de séparation. À défaut de vouloir prendre l'ensemble des propositions et de ne pas savoir par où commencer, nous proposons de clarifier sur le plan législatif la portée du mariage et des unions de fait quant aux droits des enfants et ceux des adultes vivant au sein d'une famille recomposée.

La FAFMRQ et la FFQ souhaitent qu'un débat public ait lieu et joignent leurs voix aux partis d'opposition pour réclamer la création d'une commission parlementaire non partisane, dont le mandat serait de mener une consultation sur le rapport, en vue de mettre la table au dépôt d'un projet de loi.